



## Pourquoi un nouveau site internet pour la mairie de Brémontier Merval ?

Si un site internet n'est pas une obligation dans le panel de supports de communication d'une mairie, il constitue cependant un moyen de communication simple, à large spectre de diffusion, et animé pour une mairie.

Un numéro de téléphone, une actualité, une démarche administrative, une information touristique ou pratique, Internet est aujourd'hui un réflexe pour de nombreuses personnes.

Chaque commune a son charme, son histoire, ses spécificités, son fonctionnement aussi. Il est aisé, pour mettre en valeur ces caractéristiques propres à chaque collectivité, de posséder aujourd'hui cet étendard qu'est le site internet.

Faire connaître à la fois notre commune, rendre aussi et surtout service aux administrés : par la publication des procès-verbaux des conseils municipaux, du Plan Local d'Urbanisme, des tarifs de la cantine, des horaires des réunions associatives...

### Un site internet « responsive design », kesako ?

Anglicisme ô combien usité dans le monde de l'internet, le responsive design est une technologie de développement de site internet.

**En termes simples : votre site internet s'adapte à l'écran sur lequel vous le consultez.**



#### Est-ce utile ?

C'est aujourd'hui devenu indispensable.

Aujourd'hui,  
93% des français ont un mobile,  
65% un smartphone,  
82% un ordinateur,  
40% une tablette,

et 60% des français utilisent internet via leur mobile, passant en moyenne 58 minutes par jour sur l'Internet mobile.

Cette multiplicité des tailles d'écran impose une adaptation du site internet, qui doit replacer et redimensionner certaines images, reformater un menu, etc. : c'est le responsive design.

### Tous les sites internet sont-ils « responsive design » ?

Non, malheureusement, car ceux qui ne le sont pas amenuisent le confort de navigation de l'internaute, et entraînent une durée de consultation du site réduite : les internautes « abandonnent », tentant leur chance ailleurs.

Or, parmi les sites internet pour mairie, le constat est particulièrement peu réjouissant sur ce point. **Une majorité des sites web de mairies ne sont pas « responsive design »**. La faute pour partie à la vétusté de certains sites, pour d'autres à un choix de fournisseur /concepteur de site internet ne proposant pas cette fonctionnalité (ou à un tarif trop important).